

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2016
8^{ème} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le dix-neuf du mois de décembre (**19.12.2016**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 13 décembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - MM. REMIA A. - KOZLOWSKI E. - PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. COSTES Th. - BENECH R. - DURIEU M. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - M. FERVAL J-Ph. - Mme RIEDI S. - M. FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - M. ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - MM. CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme COCULA V.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BAJON-ARNAL J. qui a donné procuration à Mme TRESSENS Ch.
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. BESIERS J-Ph.
Mme AUGÉ C. qui a donné procuration à Mme RIEDI S.
M. BONNEVIE J-P. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame FERNANDEZ Françoise ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 23 DECEMBRE 2016



.../...

APPEL NOMINAL

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, **Madame FERNANDEZ Françoise**, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2016

Approuvé à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-1

Règlement intérieur de l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage de Maniou

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal :

- approuve le règlement intérieur de l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage de Maniou ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement et à le faire appliquer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-2

Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association « CAC Cyclisme »

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association « CAC Cyclisme » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-3

Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne

- Avis du Conseil Municipal sur la modification statutaire

Le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE 82) ajoutant la compétence « Production et distribution de chaleur ou de froid ».

L'article 2-3 des statuts est ainsi complété :

« Production et distribution de chaleur ou de froid

Après délibération et sur demande de la collectivité adhérente, le syndicat exerce à titre ponctuel par voie de convention de mandat la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements des installations de production de chaleur ou de froid, et éventuellement de réseaux de distribution associés.

Il procède, en partenariat avec la collectivité concernée, à des études préalables ayant pour but de vérifier la faisabilité et l'opportunité technique, économique et financière du projet, notamment au regard des filières d'approvisionnement concernées ».

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-4

Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2017

- Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le calendrier 2017 relatif aux ouvertures dominicales autorisées par Monsieur le Maire :

- Pour tous les commerces de détail, autres que l'automobile, les dimanches **3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017** (fêtes de fin d'année).

- Pour les commerces non alimentaires de vente de détail des équipements du foyer, des biens culturels, de loisirs, jeux et jouets, de la chaussure, de l'habillement et parfumeries, en magasins spécialisés et non spécialisés (Codes NAF 4719B, 47-4, 47-5, 47-6 et 47-7), en plus des cinq dimanches de décembre précités : les **dimanches 15 janvier 2017** (premier dimanche des soldes d'hiver) **et 2 juillet 2017** (premier dimanche des soldes d'été), **27 août 2017 et 3 septembre 2017** pour la rentrée scolaire.
- Pour les commerces de détail automobile, selon le calendrier 2017 relatif aux ouvertures dominicales autorisées de la branche professionnelle, dans la limite de sept dimanches.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-5

Convention de partenariat avec la Préfecture de Tarn-et-Garonne pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat avec la Préfecture de Tarn-et-Garonne pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État et l'annexe à la convention avec la Préfecture de Tarn-et-Garonne pour l'année 2017, renouvelable tacitement chaque année ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-6

Convention de servitudes avec la Société ENEDIS relative à un raccordement électrique pour une extension de la ligne réalisée en souterrain Avenue De Lattre de Tassigny sur la parcelle communale cadastrée AS n° 278

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de servitudes à intervenir entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin pour les travaux précités et autorise Monsieur le Maire à la signer ;
- autorise la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 22 Boulevard de la Marquette, BP 20301, 31003 Toulouse Cedex) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-7

Avenant n° 1 à la convention n° 2016-54 pour la mise en place d'un service transport scolaire à destination de l'Ecole des Cloutiers avec le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 de prorogation à la convention relative au transport scolaire de l'Ecole des Cloutiers, à intervenir avec le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Dit que la convention initiale est prorogée pour l'année scolaire 2016-2017 et pourra être reconduite pour une année supplémentaire par tacite reconduction.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-8**Fixation de la nature et de la durée des autorisations spéciales d'absence pour les agents communaux**

Le Conseil Municipal décide :

- de prévoir la possibilité d'accorder, sous réserve des nécessités de service appréciées par Monsieur le Maire, les autorisations d'absence pour les événements familiaux et les autres autorisations spéciales d'absence pour motifs non familiaux (motifs liés à la maternité, à la vie courante, etc...) réglementés en partie, telles que précisées dans le tableau.
- De dire que :
 - o les agents titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public bénéficieront de ces autorisations ;
 - o les durées seront proratisées pour les agents nommés sur un emploi à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel ;
 - o les demandes devront être transmises à la Direction des Ressources Humaines à l'aide d'un formulaire qui sera établi par ladite Direction :
 - lorsque la date de l'absence est prévisible : 8 jours avant la date de l'absence ;
 - lorsque la date de l'absence n'est pas prévisible : au plus tard avant le départ de l'agent, les justificatifs liés à l'absence devront être joints à la demande d'autorisation d'absence ou fournis au plus tard dans les 48 heures après l'événement ;
 - o lorsque l'événement survient durant une période où l'agent est absent du service (période de congés annuels, de repos compensateur, de jours de fractionnement (le cas échéant) ou de jours « ARTT », les congés ne sont pas interrompus et remplacés par une autorisation d'absence et aucune récupération n'est possible ;
 - o lorsque l'événement, permettant l'octroi d'une autorisation spéciale d'absence, survient aux termes d'une période précitée, une autorisation pourra être accordée à l'agent si les circonstances le justifient, sur appréciation de l'autorité territoriale et selon les nécessités de service. L'autorisation accordée devra être prise consécutivement à l'une des périodes précitées.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-9**Convention de mise à disposition d'un agent titulaire de catégorie B auprès du Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de mise à disposition, auprès du Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin, d'un agent titulaire du Service des Marchés Publics de la Commune, à raison de 15 jours ouvrés de son temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2017. La convention pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une année supplémentaire ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (M. BONNEVIE, M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2016-10**Approbation de création de deux emplois aidés**

Le Conseil Municipal

- approuve la création de deux emplois aidés, aux conditions suivantes :

- Un poste en Contrat d'Avenir :
 - durée 35 heures
 - rémunération : SMIC horaire (9,67 € brut de l'heure au 1^{er} janvier 2016)
 - à compter du 1^{er} janvier 2017
 - durée du contrat : **36 mois**
- Un poste en Contrat d'Avenir :
 - durée 35 heures
 - rémunération : SMIC horaire (9,67 € brut de l'heure au 1^{er} janvier 2016)
 - à compter du 1^{er} janvier 2017
 - durée du contrat : **36 mois**
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats individuels susvisés à intervenir et à solliciter les diverses aides réglementaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-11

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal :

- approuve la modification ainsi que ses modalités d'application :

- **Création de poste**

Filière	Nombre	Poste(s)	Temps de travail	Service(s)
Administrative	1	Rédacteur	Temps complet	Direction des Ressources Humaines

En prévision du remplacement d'un agent titulaire du grade de rédacteur territorial appelé à faire valoir ses droits à la retraite en 2017 ;

- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la modification susmentionnée.

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (M. BONNEVIE, M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2016-12

Travaux complémentaires de rénovation de la Maison Magne

- Demande de subventions

Le Conseil Municipal :

- approuve les travaux complémentaires relatifs à l'opération de rénovation de la Maison Magne et son plan de financement ;
- sollicite les subventions correspondantes :
 - Département : 22.194,98 € ;
 - Etat (DETR 2017) : 95.771,52 € ;
 - Europe (LEADER) : 30.000,00 €.
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-13

Acquisition de matériel dans le cadre de l'appel à projets « collèges et écoles numériques et innovation pédagogique »

- Demandes de subventions

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de l'opération et son plan de financement ;

- sollicite les subventions correspondantes :
 - o Etat (Education nationale – Inspection académique) 40.969,12 €
 - o Etat (DETR 2017) 24.581,47 €
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-14

Travaux d'aménagement à réaliser dans le cadre du plan de circulation (Programmes opérationnels 2017-2020) - Circulation Piétonne et Cycles

- Demandes de subventions

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de l'opération et son plan de financement ;
- sollicite les subventions correspondantes, à savoir :

Europe (LEADER)	60.000,00 €	10 %
Etat (au titre du contrat de ruralité) :		
- <i>FSIPL</i>	86.160,00 €	15 %
- <i>DETR</i>	125.000,00 €	22 %
Région (au titre du Contrat Régional Unique)	103.400,00 €	18 %
Département	86.160,00 €	15 %
Autofinancement	113.716,00 €	20 %

- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 abstentions (M. BONNEVIE, M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2016-15

Travaux de rénovation de la Mairie et bâtiments annexes

- Demandes de subventions

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de l'opération et son plan de financement ;
- sollicite les subventions correspondantes :
 - o Etat (DETR 2017) 125.000,00 €
 - o Département 53.981,50 €
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 contre (M. BONNEVIE, M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N°12/2016-16

Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Terres de Confluences sur le périmètre des zones d'activités communautaires existantes sur la Commune de Castelsarrasin

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe du reversement à hauteur de 100 % de la part communale de la Taxe d'Aménagement perçue par la Commune pour les Zones d'Activités Communautaires, dont la Communauté de Communes prend en charge l'aménagement et ce, dans les conditions prévues dans la convention ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- dit que la date d'entrée en vigueur de la convention est à compter de sa signature par les deux parties.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-17

Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) adopté le 22 novembre 2016

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT en date du 22 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-18

Subventions à l'Association « Espace Loisirs »

- Solde de la subvention 2016

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association « Espace Loisirs » le solde de la subvention 2016, pour un montant de 38.840 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-19

Prise en charge des frais de déplacement de Messieurs Christophe MORETTI et Nicolas BLONDEL dans le cadre du Comité de Jumelage de Fiume Veneto

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de déplacement de Messieurs Christophe MORETTI et Nicolas BLONDEL, pour un montant de 506 €, dans le cadre du déplacement à la réunion annuelle du réseau de villes européennes, du 10 au 14 novembre 2016 à Arnage.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-20

Subventions exceptionnelles 2016

- **au Lycée Polyvalent Jean de Prades pour un voyage pédagogique**
- **au Collège Pierre Flamens pour un voyage en Espagne**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 300 € au Lycée Polyvalent Jean de Prades ;
- 300 € au collège Pierre Flamens ;

Et ce au titre de la participation aux frais de ces deux voyages scolaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-21**Subventions aux Associations****- Acomptes sur subventions 2017**

Le Conseil Municipal décide de verser, à titre d'acomptes sur subventions 2017, les sommes suivantes :

- « CAC Cyclisme » :.....	10.000 €
- « CAC Rugby » :	15.000 €
- « La Lyre » :.....	16.000 €
- « Espace Loisirs ».....	15.000 €
- « Les Amis de Pierre ».....	20.000 €

Ces avances seront versées début 2017.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-22**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)****- Avance sur subvention 2017**

Le Conseil Municipal accorde au CCAS un acompte sur subvention 2017 d'un montant de 500.000 €, qui sera versé en janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-23**Admission en non-valeur****- Budget principal**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur :

- la somme de 206,97 € sur le Budget Principal ;

Cette somme correspond à des titres de recette impayés, figurant dans l'état des présentations et admissions en non-valeur, dressé par le comptable public, et repris dans les états récapitulatifs.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-24**Décision Budgétaire Modificative n° 2 (Budget Annexe Abattoir, exercice 2016)**

Le Conseil Municipal approuve, sans réserve, la décision modificative n° 2 du Budget Annexe Abattoir pour l'exercice 2016.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-25**Décision Budgétaire Modificative n° 1 (Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou, exercice 2016)**

Le Conseil Municipal approuve, sans réserve, la décision modificative n° 1 du Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou, pour l'exercice 2016.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-26**Avances Remboursables – Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou****- Remboursement d'une partie des avances versées précédemment par le Budget Principal (2^{ème} remboursement)**

Le Conseil Municipal :

- approuve un second remboursement par le Budget Annexe de la ZA de Saint-Jean des Vignes / Gandalou (section d'investissement, chapitre 16) d'une partie des avances remboursables consenties précédemment, à hauteur de 91.840,00 € ;

- accepte ce remboursement sur le Budget Principal (section d'investissement, chapitre 27).

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-27

Reversement d'une partie des excédents de fonctionnement du Budget Annexe ZA Saint-Jean des Vignes / Gandalou au Budget Principal

Le Conseil Municipal :

- approuve le reversement par le Budget Annexe de la Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes d'une partie de l'excédent dégagé par l'opération du lotissement de Gandalou (section de fonctionnement, compte 6522) ;
- accepte ce reversement sur le Budget Principal (section de fonctionnement, compte 7551).

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 12/2016-28

Ouverture anticipée des crédits d'investissement – exercice 2017 (Budget Principal et Budgets Annexes)

Le Conseil Municipal approuve, sans réserve, les ouvertures anticipées de crédits d'investissement relatives au Budget Principal et aux Budgets Annexes, pour l'exercice 2017.

Adoptée par 27 voix pour

Et 6 contre (M. BONNEVIE, M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 12/2016-29

Indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires allouées au Receveur municipal au titre de l'année 2016

Le Conseil Municipal décide :

- 1) de demander le concours du Receveur municipal (Mme Nathalie VANNEAU) pour assurer des prestations de conseil pour le budget de la Commune et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, soit pour 2016 la somme de 2.471,83 € brut ;
- 2) de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant respectif forfaitaire de 45,73 € ;
- 3) de fixer en conséquence le montant des indemnités 2016 à la somme de 2.294,53 € net (2.517,56 € brut).

Adoptée à l'unanimité des votants

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LEVÉE DE LA SEANCE A 20H15

